

■ **Gravière de la Broye S.A. Marnand**, à Marnand (FOSC du 23.12.2003, p. 20). Statuts modifiés le 29 janvier 2004. Les 100 actions nominatives de CHF 500, entièrement libérées et formant l'entier du capital, sont désormais restreintes quant à leur transmissibilité.
Journal no 1183 du 06.02.2004
(02115584 / CH-550.0.166.619-7)